COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix et vingt quatre du mois d'octobre, à dix heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle Polyvante de Saint-Gilles.

Etaient présents : Monsieur le Maire Alain GAIDO, Monsieur ANIORT Daniel, 1er Adjoint au Maire ; Madame SANCHEZ Aline, Monsieur BADRE Paul, Monsieur SOARES-PEREIRA Antonio Fernand, Madame MASSOL Laurence, Monsieur ALIZON Jean-claude, Madame L'EVEQUE Véronique, Madame MILLE Véronique, Monsieur VEYRUN Gérard, Monsieur DOURIEU Jean-claude, Monsieur LAURENT Gilbert, Madame SAUVAGE Frédéryque, Madame COSTE Monique, Monsieur ROMEU Joanin, Madame SAINT-MICHEL Michelle, Monsieur MARTINEZ Jean-noël, Madame ROLIN Danièle, Monsieur LAFAYE Alain, Monsieur MIQUEL Patrick, Monsieur DELANNOY Louis, Madame BELIN-BRACONNIER Marie-laure, Madame GRAS Céline, Madame MOUNIR Hasna, Mademoiselle VINCENT Elvyne, Madame THELENE Rolande, Madame MATTERA Alice, Monsieur MASSEBIEAU Daniel, Monsieur DUMAGEL Alex, Monsieur GARCIA Jean-pierre, Monsieur VALADIER Eddy, Madame NOVELLI Dominique, Conseillers Municipaux.

Etait absente excusée : Madame BERTAUD Pascale, Conseillère Municipale (*qui a donné procuration à Monsieur VALADIER Eddy).*

* * * *

Monsieur Olivier LAPIERRE Maire sortant ouvre la séance, et remercie les membres présents.

Discours de M. Olivier LAPIERRE

« *Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux nouvellement élus,*

Mesdames et Messieurs les élus politiques, Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux invités.

Mesdames et Messieurs, les représentants des Services de l'Etat et de l'Administration Municipale,

Mesdames et Messieurs,

J'avais imaginé déjà qu'un jour je serais amené à prononcer une allocution de fin de mandat, mieux encore pour accueillir un nouveau Conseil Municipal.

Tout Maire qui se doit de respecter Le République sait qu'il ne détient pas le pouvoir, puisqu'il n'en est que le dépositaire.

Un pouvoir à transmettre, un jour ou l'autre selon les conditions et les modalités qui reflètent l'expression de la Démocratie.

C'en est fait, du jeu de La Démocratie comme du passage de témoin.

A l'orée d'une nouvelle aire Saint-Gilloise, le mandat que je détenais s'achève aujourd'hui en ces minutes solennelles où je vous parle.

Ce n'est jamais sans pincement au cœur que l'on se défait de telles obligations.

Mon dernier message de Maire en exercice, je vous le livre :

Bon courage et Bonne chance à Alain GAIDO et ses colistiers.

C'est donc avec émotion que je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Saint-Gilles en ce 24 octobre 2010 à 10h30. »

Monsieur Olivier LAPIERRE communique les résultats des élections municipales tels qu'affichés officiellement en Mairie à savoir :

Liste "*Saint-Gilles passionnément-Le Vrai changement"*
Conduite par Monsieur Alain GAIDO **2372** Voix **25** sièges

Liste "*Parlons d'Avenir"*
Conduite par Monsieur Eddy VALADIER **2232** Voix **8** sièges

****

Il procède ensuite à l'appel nominal des Conseillers Municipaux, constate que le quorum est acquis et que le nombre de votant est de 33 puisque assorti d'un pouvoir de Mme Pascale BERTAUD à M. Eddy VALADIER et déclare installer Mesdames et Messieurs les élus dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Il invite ensuite le doyen d'âge de l'Assemblée à venir prendre la présidence pour l'élection du Maire en la personne de Monsieur Gérard VEYRUN Conseiller Municipal.

Monsieur Gérard VEYRUN soumet à l'assemblée la désignation des membres du bureau de vote qui seront placés sous sa présidence pour procéder à l'élection du Maire, à savoir une secrétaire ainsi que deux assesseurs.

Il appelle la benjamine des Conseillers Municipaux à savoir Melle VINCENT Elvyne qui exercera les fonctions de secrétaire du bureau de vote.

Monsieur Eddy VALADIER liste "Parlons d'Avenir" propose M. Alex DUMAGEL.

Monsieur Alain GAIDO liste "Saint-Gilles passionnément – le vrai changement" propose Mme Hasna MOUNIR.

comme assesseur ce qui est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

Monsieur VEYRUN Président demande à l'assemblée de proposer les candidatures aux fonctions de Maire.

Madame Aline SANCHEZ Conseillère Municipale propose au nom de la liste "Saint-Gilles passionnément – le vrai changement", M. Alain GAIDO.

Monsieur Eddy VALADIER Conseiller Municipal indique que la liste "Parlons d'Avenir" n'a pas de candidat.

Monsieur le Président de l'assemblée indique que le vote par les Conseillers Municipaux pour l'élection du Maire s'effectue à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages au premier et deuxième tour, et à la majorité relative à partir du troisième tour.

Il propose ensuite à l'assemblée de voter soit dans l'isoloir soit dans l'urne en verre qui circulera dans les rangs.

L'assemblée accepte de voter dans l'urne en verre à l'unanimité.

M. Le Président fait alors distribuer un bulletin de vote avec l'enveloppe à chacun des Conseillers Municipaux électeurs et électrices aux fins que ses derniers inscrivent le nom de leur choix sur chacun des bulletins, rappelle que 33 Conseillers Municipaux sont inscrits, 32 Conseillers Municipaux sont présents et qu'un pouvoir a été présenté par Mme Pascale BERTAUD, aux fins d'être représentée par M. Eddy VALADIER, ce qui porte donc le nombre de votant à 33.

Après dépouillement par le bureau les résultats sont exposés à haute et intelligible voix par le président du bureau de vote ainsi qu'il suit :

- Inscrits : 33
- Présents : 32
- Pouvoir : 1
- Votants : 33

- Suffrages exprimés : 25
- Blanc ou nul : 8
- Majorité absolue : 25

Monsieur Alain GAIDO est proclamé Maire de Saint-Gilles, et immédiatement installé à la table de la présidence près de laquelle il est immédiatement procédé à la passation des pouvoirs, entre M. Olivier LAPIERRE Maire sortant et M. Alain GAIDO.

Monsieur Alain GAIDO, Maire de Saint-Gilles prend place à la présidence, remercie l'assemblée et prononce une allocution introductive.

Discours de M. Alain GAIDO.

« *Merci,*

Mais je ne suis que 1 parmi une équipe de 33 Conseillers Municipaux.
Je vous demande d'applaudir aussi, chaleureusement mes 32 compagnons, qui comme moi, ont aussi choisi de consacrer leur temps à la gestion de notre ville.

Au-delà des fonctions qui seront les miennes,
Sachez que ce sont les idées, la détermination et le dévouement honnête et sincère de cette équipe qui sera le moteur de cette municipalité. Vous pouvez compter sur eux.

Oui, nous voulons apporter le changement,
Donner un sens et de la profondeur à notre politique pour la ville,
- *Remettre à niveau, le Service Public qu'est en droit d'exiger nos habitants.*
- *Donner à notre cité, de bientôt 15 000 habitants, les équipements dont elle a besoin.*
- *Il faut aussi, surtout et enfin, donner à la vie dans notre cité, une vraie dimension sociale, plus humaine, plus solidaire, plus fraternelle.*
- *Rapprocher les habitants, nouveaux et anciens,*
- *Rapprocher, jeunes et vieux,*
- *Apprendre à tous, se respecter*

- *Créer des liens entre tous les quartiers*

- *Réaliser un cœur de ville accueillant et chaleureux où les Saint-Gillois pourront se sentir biens, fiers de leur ville.*

Nous pouvons et devons vivre ensemble.

Oui, nous sommes ambitieux pour notre ville,
Oui nous allons oser,
Oui nous allons travailler et nous battre. Je vous le promets.

C'est pourquoi, chers amis, chers concitoyens, je vous demande pour notre bien à tous, de participer activement à notre mandat et de nous aider à créer ce changement,
Pour une autre vie, plus riche, plus sereine et plus porteuse d'espoir.

Et tous ensembles, nous les Saint-Gillois, nous allons atteindre notre objectif.

Comme nous, croyez-y. Vive les Saint-Gillois, Vive Saint-Gilles. »

****

Monsieur Alain GAIDO propose ensuite à l'Assemblée la mise en place de l'élection des Adjoints en application d'une délibération qui doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal aux fins de fixer le nombre des Adjoints qui pourront être élus au regard de l'effectif légal fixé à 30 % maximum du nombre des Conseillers Municipaux fixé pour Saint-Gilles à 9 Adjoints.

Le quorum étant atteint la délibération soumise au vote qui prévoit 8 Adjoints est adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions.

Monsieur Alain GAIDO Président demande à l'assemblée la liste des candidats pour l'élection des Adjoints après avoir rappelé que ces derniers doivent être élus à bulletin secret, au scrutin de liste, et à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président du bureau de vote fait ensuite distribuer le bulletin de vote de la seule liste candidate à savoir "Saint-Gilles passionnément – le vrai changement".

Après dépouillement par le bureau composé à l'identique de l'élection du Maire, les résultats sont exposés à haute et intelligible voix ainsi qui suit :

- Inscrits : 33
- Présents : 32
- Pouvoir : 1
- Votants : 33

- Suffrages exprimés : 25
- Blanc ou nul : 8
- Majorité absolue : 25

Monsieur Alain GAIDO Président proclame la liste "Saint-Gilles passionnément – le vrai changement" élue et demande aux Adjoints de rejoindre individuellement leurs places respectives à la table de la Présidence dans l'ordre établi.

Puis chacun des Conseillers Municipaux tel que placé dans l'ordre du tableau prend place sur son siège aux côtés du Maire et des Adjoints à compter de la 9 ème place jusqu'à la 33 ème.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée si des interventions sont souhaitées et donne la parole à Monsieur Eddy VALADIER, représentant le groupe minoritaire de la liste "Parlons d'avenir" pour prononcer une allocution.

Discours de M. VALADIER (non communiqué par écrit)

M. Le Maire remercie M. VALADIER et clôture ensuite la séance du Conseil Municipal par une allocution adressée à l'Assemblée ainsi qu'au public présent, au terminé de laquelle il remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont permis l'organisation, la mise en place mais aussi l'expression de l'ensemble des électeurs pour que les élections partielles se déroulent dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 12 heures 15.